



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-662-884 du 09/03/2030

### **GESTION DES DIRECTEURS DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs de service

Dossier suivi par : Mme CORDERO - Tel. : 04 42 91 72 42 - Fax : 04 42 91 70 06  
francine.cordero@ac-aix-marseille.fr - Tel. secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - fax : 04 42 91 70 06 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Par décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat (AAE), les CASU ont été intégrés, à compter du 02 octobre 2013, dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au grade spécifique de directeur de service.

Je vous informe que le service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de santé et des bibliothèques de la direction générale des ressources humaines, plus particulièrement, M. Lionel HOSATTE (chef du bureau des personnels administratifs, techniques sociaux et de santé - DGRH C2-1, mel : lionel.hosatte@education.gouv.fr - tel : 01 55 55 15 40), en charge de la gestion de carrière des AAE, est désormais compétent pour les questions relatives aux directeurs de service.

Au niveau académique, la gestion administrative et financière des directeurs de service est assurée par Madame Francine CORDERO en sa qualité de gestionnaire des AAE - tel : 04 42 91 72 42 - mel : francine.cordero@ac-aix-marseille.fr et ce.diepat@ac-aix-marseille.fr.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*